



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SÉCHERESSE 2022

Caen, le 26/08/2022

#### Renforcement des restrictions dans le Calvados

#### Situation dans le département du Calvados

Le comité de gestion de la ressource en eau, regroupant les services de l'État et les acteurs concernés par la sécheresse (élus, gestionnaires de l'eau, chambres d'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, association de consommateurs, etc.) se sont réunis le 24/08/2022 sous la présidence du préfet du Calvados pour échanger sur l'état des lieux des ressources en eau, les tendances à venir et les mesures à prendre pour éviter des conflits d'usages.

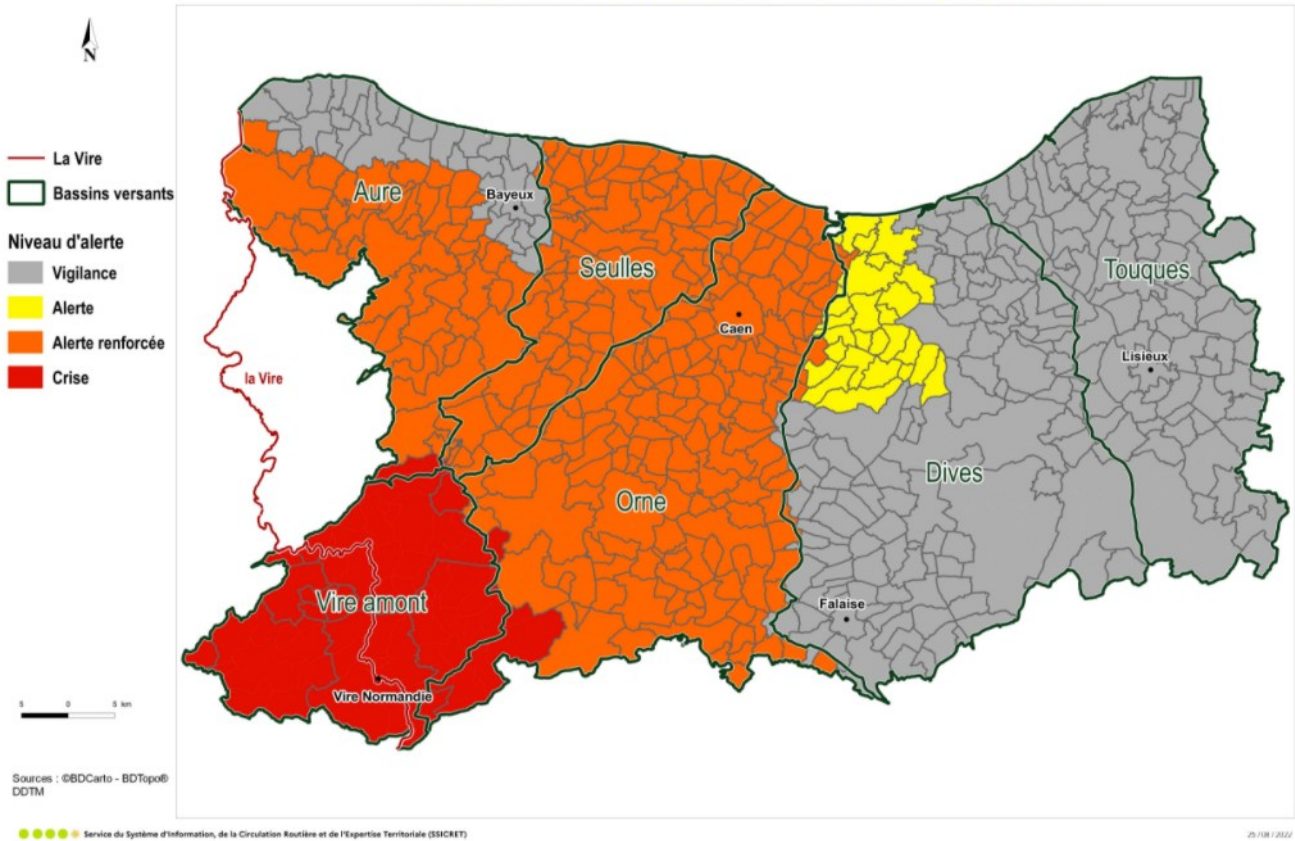
Il ressort de cette réunion partenariale que la situation hydrologique et hydrogéologique continue de se dégrader à l'ouest du département. Le mois d'août est marqué par de très faibles précipitations. Les débits des cours d'eau continuent de diminuer et sont aujourd'hui à des niveaux particulièrement faibles. Les nappes souterraines de l'ouest du département montrent des vidanges importantes, avec des premiers signalements de difficulté de production d'eau potable par les exploitants dits « sentinelles » sur le secteur de la nappe du TRIAS .

Afin d'éviter des tensions sur l'alimentation en eau potable dans ce secteur et de préserver les milieux aquatiques :

- le secteur correspondant à la nappe souterraine du Trias est placé en **ALERTE RENFORCÉE** ;
- le bassin versant de l'Orne reste en **ALERTE RENFORCÉE** ;
- le bassin versant de la **Seulles** reste en **ALERTE RENFORCÉE** ;
- le bassin versant de la **Vire** reste en **CRISE** ;
- le secteur correspondant à la **nappe souterraine du Bajocien/Bathonien** reste en **ALERTE** ;
- le reste du département demeure en situation de vigilance.

Ces mesures entreront en vigueur à partir du samedi 27 août.

ANNEXE 1  
Etat de situation des niveaux de gestion à l'échelle du département



Compte tenu de la situation particulièrement critique dans le secteur virois et de la dégradation des conditions hydrologiques sur l'ensemble du département, des mesures plus restrictives restent en vigueur sur tout le département :

- interdiction de laver les voitures, et les caravanes et les bateaux (stations de lavage désormais totalement fermées) ;
- interdiction d'arroser les fleurs, les pelouses et autres végétaux non indispensables ;
- interdiction de prélever d'eau dans les cours d'eau ;
- arrêt des fontaines publiques et des douches de plages ;
- interdiction de la pêche sur les cours d'eau de 1ere catégorie de l'ouest et centre du département ;
- interdiction aux gabions de prélever sur la Vire et l'Aure.

Par solidarité départementale, nous appelons chacun à appliquer les mesures les plus restrictives afin d'économiser l'eau.

Le comité chargé des ressources en eau continuera de se réunir tous les mercredi pour évaluer la situation et faire évoluer si besoin les mesures de restrictions.

## Contrôle des mesures de restrictions

Afin de veiller au respect des restrictions des usages de l'eau, des contrôles continueront d'être organisés par les services de l'État. **Toute personne ne respectant pas les mesures de restrictions s'expose à une amende d'un montant maximum de 1500 EUR.**

Pour plus d'informations : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr), rubrique : Politiques publiques > Environnement > Eaux et milieux aquatiques > Sécheresse